

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 79 (1953)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements :

Suisse : 1 an, 24 francs
Etranger : 28 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Prix du numéro : Fr. 1.40
Abonnements et nos isolés
par versement au cpte de
ch. postaux Bulletin techni-
que de la Suisse romande
N° II. 5778, à Lausanne.

Rédaction

et éditions de la S. A. du
Bulletin technique (tirés à
part), Case Chauderon 475

Administration

Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. Epitiaux, architecte, à Lausanne ; Secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg : MM. P. Joye, professeur ; † E. Lateltin, architecte — Vaud : MM. F. Chenaux, ingénieur ; H. Matti, ingénieur ; E. d'Okolski, architecte ; Ch. Thévenaz, architecte — Genève : MM. L. Archinard, ingénieur ; Cl. Grosgrin, architecte ; E. Martin, architecte ; V. Rochat, ingénieur — Neuchâtel : MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur — Valais : MM. J. Dubuis, ingénieur ; D. Burgener, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration

de la Société anonyme du Bulletin technique : A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; G. Epitiaux, architecte ; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

1/1 page	Fr. 264.—
1/2 »	» 134.40
1/4 »	» 67.20
1/8 »	» 33.60

Annonces Suisses S. A.
(ASSA)



5 Rue Centrale. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *La protection cathodique des structures enterrées*, par H. BOURQUIN, ing. élect. diplômé, Küsnacht-Zurich. — NÉCROLOGIE : *Georges Jean-Richard, architecte*. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.

LA PROTECTION CATHODIQUE DES STRUCTURES ENTERRÉES

par H. BOURQUIN, ing. élect. diplômé, Küsnacht-Zurich

Introduction

En été 1931 déjà, l'Office de contrôle de la Commission suisse de corrosion — dont l'auteur fut le chef de 1930 à 1947 — avait entrepris une série d'essais sur la corrosion électrolytique d'objets métalliques enterrés, dans le but d'examiner plus attentivement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors comment les courants vagabonds des tramways et autres chemins de fer à courant continu agissent sur les conduites et les câbles souterrains. Ces essais furent poursuivis et complétés systématiquement au cours des années suivantes, et la Commission de corrosion fut tenue périodiquement au courant de leur avancement. En 1941, l'Office de contrôle lui présenta un rapport d'ensemble détaillé sur les résultats obtenus durant cette première décennie. Bien que la Commission ait décidé alors de porter ce rapport à la connaissance des milieux intéressés, aucune publication n'a eu lieu jusqu'ici. Abstraction faite des indications sommaires sur l'état des essais dans les rapports annuels successifs de la Commission de corrosion, parus au *Bulletin de l'Association suisse des électriciens* et au *Bulletin mensuel de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux*, il n'a été publié à ce sujet qu'un seul article, intitulé « Essais sur la corrosion électrolytique d'objets métalliques enterrés,

sous l'effet d'une tension continue constante, à Zurich et à Neuhausen » (*Bulletin ASE* 1939, n° 25).

Ces essais, comme tous les précédents et notamment ceux exécutés sous intensité constante, avaient mis en évidence le fait, considéré à cette époque comme accessoire, que les cathodes étaient demeurées non seulement à peu près intactes comparativement aux anodes fortement corrodées, mais étaient aussi en bien meilleur état que les objets-témoins identiques, enterrés comme elles mais sans avoir subi l'effet du courant¹. Ce fait remarquable a été relevé dix ans plus tard par R. de Brouwer, ingénieur en chef de la Société belge « Distrigaz » à Bruxelles, dans un mémoire intitulé *Protection cathodique des canalisations souterraines*, appuyé sur des essais qui corroborent les nôtres en tout point. C'est ainsi, par exemple, que des essais de longue durée exécutés en Belgique « sur des tests enterrés dans des sols particulièrement agressifs, au voisinage de canalisations protégées cathodiquement », ont donné les résultats suivants (citation de Brouwer) : « Ces tests sont constitués de tubes métalliques passés

¹ Cette constatation n'est valable toutefois que pour les métaux lourds, tandis que l'aluminium et ses alliages se corrodent autant, et souvent même davantage, à la cathode qu'à l'anode, parce qu'ils sont attaqués chimiquement aussi bien en milieu alcalin qu'en milieu acide.